

Image not found or type unknown



RSA et occupant a titre gratuit

Par **BGRS**, le **25/05/2009** à **13:43**

Bonjour,

je vis actuellement avec mon ami, logé à titre gratuit (puisque je suis propriétaire de mon logement) et il ne me verse rien d'autre que 350 euros pour la nourriture et une partie des charges. Etant divorcée avec 1 enfants , j'ai fait une demande de RSA auprès de ma CAF (puisque je devrais y avoir droit) mais n'ayant aucun compte en commun ni aucune aide de cet ami ni aucune déclaration officiel de concubinage juste l'adresse en commun, pourrais je toujours bénéficier de cette aide ? ou est ce que je risque d'etre ennuyée pour fraude alors que financièrement c'est comme si je vivais seule avec mon enfant!!!